

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



WIPO | PCT



(10) Numéro de publication internationale
WO 2016/166456 A1

(43) Date de la publication internationale
20 octobre 2016 (20.10.2016)

(51) Classification internationale des brevets :
A24F 47/00 (2006.01)

(21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2016/050819

(22) Date de dépôt international :
8 avril 2016 (08.04.2016)

(25) Langue de dépôt : français

(26) Langue de publication : français

(30) Données relatives à la priorité :
15 53237 14 avril 2015 (14.04.2015) FR

(72) Inventeur; et

(71) Déposant : CAI, Thierry [FR/FR]; 37, rue Jean Varnet,
93700 Drancy (FR).

(74) Mandataire : IPSILON; Le Centralis, 63, avenue du Gé-
néral Leclerc, 92340 Bourg La Reine (FR).

(81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,

DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG,
MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM,
PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC,
SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN,
TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.

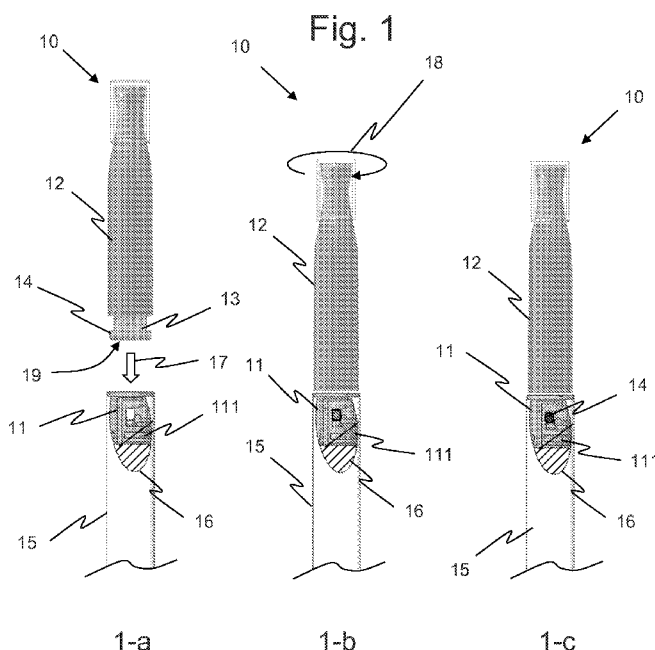
(84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ,
TZ, UG, ZM, ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU,
TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE,
DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU,
LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,
SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ,
GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

Publiée :

- avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))
- avant l'expiration du délai prévu pour la modification des
revendications, sera republiée si des modifications sont re-
çues (règle 48.2.h))

(54) Title : DEVICE FOR ASSEMBLING A BATTERY ELEMENT WITH THE CARTRIDGE, WITH WHICH IT IS ASSOCIATED, OF AN ELECTRONIC CIGARETTE

(54) Titre : DISPOSITIF D'ASSEMBLAGE D'UN ÉLÉMENT DE BATTERIE AVEC L'EMBOUT D'UTILISATION D'UNE CIGARETTE ÉLECTRONIQUE AUQUEL IL EST ASSOCIÉ



(57) Abstract : The subject of the invention is a device for assembling an electronic cigarette (10) comprising a shell (15) containing electrical power supply means and a cartridge (12) that can be detached from the shell (15) of the electronic cigarette. The cartridge comprises at least one pin (14) projecting from the external wall of that end (13) of the cartridge (12) that is intended for assembling the cartridge (12) with the shell (15) of the cigarette, and an assembly ring (11) in which this end (13) becomes inserted, said ring (11) being placed inside the shell (15), at one end thereof, and configured to constitute the female socket of a bayonet assembly mechanism of which the end (13) of the pipe (12) forms the male part. The ring (11) comprises locking means (41, 42) which are configured to keep the pin (14) in a locking position (23) in the absence of user action when the cartridge (12) is being assembled with the shell (15).

(57) Abrégé : L'invention a pour objet un dispositif
[Suite sur la page suivante]

WO 2016/166456 A1



d'assemblage d'une cigarette électronique (10) comportant un corps (15) renfermant des moyens d'alimentation électrique et un embout d'utilisation (12) dissociable du corps (15) de la cigarette électronique. L'embout comporte au moins un ergot (14) faisant saillie sur la paroi externe de l'extrémité (13) de l'embout (12) destinée à assurer l'assemblage de l'embout (12) au corps (15) de la cigarette, et une bague d'assemblage (11) dans laquelle cette extrémité (13) vient s'insérer, ladite bague (11) étant placée dans le corps (15), à une extrémité de ce dernier, et configurée de façon à constituer l'embase femelle d'un mécanisme d'assemblage à baïonnette dont l'extrémité (13) du conduit (12) forme la partie mâle. La bague (11) comporte des moyens de verrouillage (41, 42) configurés pour maintenir, en l'absence d'action de l'utilisateur, l'ergot (14) dans une position de blocage (23) lorsque l'assemblage de l'embout (12) au corps (13) est effectué.

Dispositif d'assemblage d'un élément de batterie avec l'embout d'utilisation d'une cigarette électronique auquel il est associé.

DOMAINE DE L'INVENTION

L'invention se rapporte au domaine général des dispositifs de connexion. Il se rapporte plus particulièrement aux moyens de raccordement entre l'élément d'une cigarette électronique comportant la batterie et l'embout
5 d'utilisation et comportant un réservoir contenant le produit avant vaporisation et le dispositif de vaporisation produisant le produit inhalé.

CONTEXTE DE L'INVENTION - ART ANTERIEUR

Dans le domaine de la cigarette électronique il existe principalement
10 deux types d'objets. On distingue ainsi les cigarettes électroniques à usage unique pour lesquelles tous les éléments constitutifs, principalement le corps d'alimentation contenant la batterie, élément par lequel l'utilisateur saisit la cigarette électronique et l'embout d'utilisation contenant le produit inhalé, sont conditionnés de manière indissociable dans un seul étui (e-cigarettes
15 jetables) et les cigarettes électroniques réutilisables, qui comportent principalement deux éléments pouvant être séparés : un corps contenant la batterie d'alimentation du dispositif et un embout comportant un dispositif vaporisateur et un réservoir de produit d'inhalation rechargeable ou non, l'extrémité de l'embout formant la zone par laquelle l'utilisateur aspire le
20 produit vaporisé ou extrémité d'utilisation.

Une telle configuration quoi que plus coûteuse à la fabrication et à l'achat que la configuration jetable permet avantageusement une réutilisation durable du corps de l'objet et un remplacement facile de l'embout d'utilisation.

25 Généralement le corps de l'objet qui contient la batterie est pourvu de moyens permettant la mise en service et le rechargement de la batterie.

Néanmoins la réalisation d'une cigarette électronique jetable pose inévitablement un problème relatif aux moyens à mettre en place pour réaliser un assemblage démontable des deux éléments, corps et embout,
30 constituant la cigarette électronique ainsi qu'une connexion électrique fiable

entre la batterie placée dans le corps de la cigarette et le dispositif de vaporisation du produit inhalé, intégré à l'embout.

Dans les dispositifs connus à ce jour, la solution généralement retenue consiste en un dispositif de fixation en forme de bague sensiblement cylindrique, montée sur une extrémité du corps de la cigarette et présentant un taraudage de sa paroi interne, taraudage dans lequel vient se visser l'extrémité de l'embout opposée à l'extrémité d'utilisation, cette extrémité étant filetée à cet effet. L'assemblage est alors réalisé en introduisant l'extrémité filetée de l'embout dans l'extrémité de la bague placée à l'extrémité du corps de la cigarette et en vissant l'extrémité de l'embout dans la bague jusqu'à ce que les deux éléments soient jointifs l'un de l'autre.

Un tel mode d'assemblage, quoiqu'un peu fastidieux pour l'utilisateur, présente l'avantage de réaliser un assemblage solide des deux éléments constituant la cigarette électronique.

Cependant, compte tenu des dimensions des extrémités des deux éléments, le vissage de l'une dans l'autre n'est pas toujours aisé à réaliser de sorte que, notamment, si les deux éléments ne sont pas bien alignés au moment de l'introduction de l'extrémité de l'embout dans la bague, il est possible de mal engager le pas de vis de l'embout dans la bague et de procéder alors à un vissage forcé qui conduit à une dégradation du taraudage de la bague et donc du corps de la cigarette électronique. Le corps est alors à remplacer.

Par ailleurs, même si le vissage de l'embout dans le corps est réalisé de manière correcte, il est envisageable que la manipulation de la cigarette électronique par l'utilisateur conduise à un dévissage partiel involontaire. Ce dévissage partiel peut lui-même avoir pour conséquence que les contacts électriques situés à l'extrémité du corps, à l'intérieur de la bague d'assemblage, ne soit plus en contact étroit avec les contacts électriques situés à l'extrémité de l'embout insérée dans la bague, de sorte qu'une résistance de contact est alors introduite entre la batterie et le dispositif vaporisateur alimenté par ladite batterie. Cette résistance de contact occasionne des pertes électriques qui réduisent l'autonomie de la batterie et donc l'autonomie de fonctionnement de la cigarette électronique.

Par ailleurs également, en cas de dévissage plus prononcé, le contact électrique entre la batterie et le vaporisateur peut se trouver interrompu soit de manière permanente soit plus pernicieusement de manière intermittente, ce qui entraîne un fonctionnement erratique du vaporisateur.

5 Face aux problèmes à la fois ergonomiques et fonctionnels engendrés par l'utilisation d'un embout de fixation à vis tel que ceux connus de l'état de l'art, il y a donc nécessité de trouver une solution alternative.

PRESENTATION DE L'INVENTION

10 Un but de l'invention est principalement de proposer un moyen alternatif, plus performant et plus ergonomique, pouvant se substituer aux moyens de fixation connus destinés à assembler le corps et l'embout d'un dispositif du type d'une cigarette électronique réutilisable.

15 A cet effet l'invention a pour objet un dispositif pour réaliser l'assemblage d'une cigarette électronique comportant un corps renfermant des moyens d'alimentation électrique et un embout d'utilisation dissociable du corps de la cigarette électronique. Selon l'invention, le dispositif comporte au moins un ergot faisant saillie sur la paroi externe de l'extrémité de
20 l'embout d'utilisation destinée à assurer l'assemblage de l'embout au corps de la cigarette, et une bague d'assemblage dans laquelle cette extrémité vient s'insérer. Ladite bague est configurée pour être positionnée dans le corps à une extrémité de ce dernier. Elle est en outre configurée de façon à constituer l'embase femelle d'un mécanisme d'assemblage à baïonnette dont
25 l'extrémité du conduit forme la partie mâle. Elle comporte par ailleurs des moyens de verrouillage configurés pour maintenir, en l'absence d'action de l'utilisateur, l'ergot dans une position de blocage lorsque l'assemblage de l'embout au corps est effectué.

30 Le dispositif selon l'invention peut en outre comporter diverses caractéristiques, chacune pouvant être considérées seule ou en combinaison.

Ainsi, selon une première caractéristique, la bague d'assemblage
35 comporte au moins un jeu de rainures, ménagées dans sa paroi, ledit jeu

comportant une rainure axiale débouchant sur une rainure annulaire de dimensions et de géométrie adaptées aux dimensions et à la géométrie de l'ergot de l'extrémité de l'embout. Elle comporte en outre des moyens de verrouillage qui coopèrent avec le jeu de rainures pour permettre d'amener
5 l'ergot dans une position de blocage lorsque l'extrémité de l'embout est insérée dans la bague et maintenir l'ergot dans cette position de blocage en l'absence d'action de l'utilisateur.

Selon une autre caractéristique, la rainure annulaire constituant le jeu
10 de rainures de la bague d'assemblage est réalisée par une découpe spécifique de la paroi de ladite bague qui définit un élément en forme de lame élastique annulaire plane terminée par une extrémité libre formant une butée obturant au moins partiellement la rainure de façon à se trouver sur le trajet de l'ergot lorsque celui-ci parcourt ladite rainure.

15

Selon une autre caractéristique, la lame flexible constituant la rainure annulaire est configurée et agencée dans la rainure annulaire de façon à ménager à l'extrémité de la rainure une zone de blocage destinée à recevoir l'ergot lorsque ce dernier parcourt la rainure sur toute sa longueur, cette zone
20 de blocage étant limitée par l'extrémité de la lame flexible qui forme une butée assurant le verrouillage de l'ergot dans la zone de blocage.

Selon une autre caractéristique le contour de l'extrémité de la lame élastique est configuré pour que, compte tenu de la forme de l'ergot, le
25 fléchissement de la lame sous l'action de la poussée exercée par ce dernier lorsqu'il parcourt la rainure vers son extrémité en direction de la zone de blocage, soit facilité et que le fléchissement de la lame élastique sous l'action de la poussée exercée par l'ergot lorsqu'il tend à sortir de la zone de blocage pour parcourir la rainure en sens inverse soit plus difficile et nécessite une
30 force plus importante.

Selon une autre caractéristique, la bague d'assemblage est réalisée dans un matériau présentant des caractéristiques de souplesse permettant notamment son emmanchement serré à l'intérieur du corps et présentant une
35 élasticité lui permettant de subir sans dommage des contraintes de pression

et/ou de torsion et de reprendre sa forme initiale lorsque les contraintes cessent.

5 Selon une autre caractéristique, la bague d'assemblage est réalisée en un seul élément en matériau plastique tel que du polyéthylène.

10 Selon une autre caractéristique, la bague d'assemblage présente, un diamètre externe défini de telle façon que son insertion dans le corps de la cigarette électronique constitue un emmanchement serré de sorte qu'il n'existe aucun jeu entre la paroi du corps de la cigarette et la paroi de la bague d'assemblage.

15 Selon une autre caractéristique, la bague d'assemblage présente un diamètre interne défini de telle façon que l'insertion de l'extrémité de l'embout dans la bague constitue un emmanchement serré de sorte qu'il n'existe aucun jeu entre la paroi interne de la bague et la paroi externe de l'extrémité de l'embout.

20 Selon une autre caractéristique, la bague d'assemblage comporte un jeu de cannelures annexes destinées à faire passer un mince filet d'air entre la paroi interne du corps et la paroi externe de la bague, depuis l'extrémité du corps sur laquelle la bague est montée et la partie du corps dans laquelle est logée la batterie, lorsque l'utilisateur aspire le produit vaporisé.

25 Selon une autre caractéristique, la rainure annulaire constituant un jeu de rainures de la bague d'assemblage est une rainure simple comportant à son extrémité une échancrure formant un logement dont les dimensions sont définies pour que l'ergot de l'embout vienne s'y loger lorsqu'il a parcouru la rainure annulaire sur toute sa longueur, l'extrémité de l'embout étant par ailleurs repoussée hors de la bague d'assemblage par un ressort disposé au
30 fond de la bague.

Selon une autre caractéristique, la bague étant équipée de deux contacts électriques élastiques, le ressort peut par exemple être constitué

par les deux contacts électriques qui assurent alors le verrouillage de l'ergot dans l'échancrure est constitué par lesdits contacts.

5 Selon une variante de réalisation, la bague d'assemblage est réalisée en deux éléments, un premier élément en matériau plastique élastique, tel que du polyéthylène et un second élément en métal en métal.

10 L'invention a également pour objet une cigarette électronique réutilisable comportant un embout d'inhalation assemblé de manière amovible à un corps caractérisée en ce que l'embout et le corps sont assemblés au moyen d'un dispositif d'assemblage selon l'invention.

DESCRIPTION DES FIGURES

15 Les caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux appréciés grâce à la description qui suit, description qui s'appuie sur un mode de réalisation particulier non limitatif de la portée ou de l'étendue de l'invention ainsi que sur les figures annexées qui présentent:

20 - la figure 1, des représentations schématiques présentant le principe de fonctionnement de l'invention;

- les figures 2 et 3, des vues schématiques en perspective du dispositif d'assemblage selon l'invention selon une forme de réalisation préférée ;

- la figure 4, une vue schématique plane latérale du dispositif selon l'invention dans la forme de réalisation des figures 2 et 3 ;

25 - la figure 5, une vue schématique de dessus du dispositif selon l'invention dans la forme de réalisation des figures 2 et 3 ;

- la figure 6, des vues schématiques illustrant le principe de fonctionnement du mécanisme de verrouillage du dispositif selon l'invention dans la forme de réalisation des figures 2 et 3 ;

30 - la figure 7, l'illustration d'une forme alternative du mode de réalisation précédent.

- les figures 8 et 9, des illustrations en perspective et en coupe d'une autre forme alternative du mode de réalisation illustré par les figures 2 à 6.

Il est à noter que les représentations schématique constituant les diverses figures ont pour objet de faire comprendre le principe de l'invention. Dans ce but les éléments représentés ne sont pas nécessairement à la même échelle.

- 5 Il est à noter également que, sauf nécessité contraire, un même élément du dispositif est représenté par le même repère sur les diverses figures.

DESCRIPTION DETAILLEE

- 10 La figure 1 présente une vue schématique d'une cigarette électronique 10 équipée d'un dispositif de fixation selon l'invention, à différentes étapes de l'opération d'assemblage de l'embout 12 sur le corps 15, de façon à former une cigarette électronique entière, comme illustré par la vue 1-c. Selon l'invention le dispositif d'assemblage comporte un élément femelle 11
15 permettant l'assemblage de l'embout 12 d'une cigarette électronique sur le corps 15 de la même cigarette.

- Comme on peut le constater au travers des vues de la figure 1, la cigarette électronique considérée comporte un corps 15 (représenté partiellement) dans lequel est logé l'élément d'assemblage 11 selon
20 l'invention, ainsi qu'un embout 12 comportant notamment un réservoir de produit à inhaler ainsi qu'un dispositif de vaporisation.

- L'embout 12 comporte une extrémité 13, opposée à l'extrémité 19 par laquelle l'utilisateur aspire le produit à inhaler, ou extrémité d'utilisation, présentant une conformation adaptée à la conformation interne de l'élément
25 d'assemblage 11.

- Selon l'invention l'élément d'assemblage 11, comme l'illustrent notamment les figures 2 et 3, a la forme générale d'une bague cylindrique présentant une extrémité ouverte 25 à travers laquelle l'extrémité 13 de l'embout 12 pénètre dans la bague 11 et une extrémité fermée 27 formant un
30 fond, au travers duquel sont ménagés des orifices de passage destinés à la mise en place de plots conducteurs 26 permettant d'appliquer la tension délivrée par la batterie, logée dans le corps 15, à des contacts disposés sur la face 19 de l'extrémité 13 de l'embout 12 en contact avec le fond 27 de la bague.

L'extrémité 25 est préférentiellement pourvue d'un bord 24 formant un épaulement externe, qui permet notamment de maintenir la bague 11 en place au niveau de l'extrémité du corps 15 et évite que celui-ci ne s'enfonce dans le corps 15 lors de l'insertion de l'embout 12. Le bord 24 permet également de réaliser une zone annulaire d'interface entre l'embout 12 et le corps 15, comme l'illustre la figure 1.

La bague d'assemblage 11 présente, hors épaulement 24, un diamètre externe défini de telle façon que son insertion dans le corps 15 de la cigarette électronique constitue un emmanchement serré de sorte qu'il n'existe aucun jeu entre la paroi du corps 15 et la paroi de la bague d'assemblage 11 de nature à permettre à ce dernier de tourner librement à l'intérieur du corps 15.

Pour renforcer le serrage, la face externe de la paroi du corps 15 peut comporter des irrégularités de surface formant des bourrelets 111.

De même, la bague de d'assemblage 11 présente un diamètre interne défini de telle façon que l'insertion de l'extrémité 13 de l'embout 12 dans la bague 11 constitue également un emmanchement serré, de sorte qu'il n'existe aucun jeu entre la paroi interne de la bague 11 et la paroi externe de l'extrémité 13 de l'embout 12. Cette absence de jeu assure avantageusement à elle seule le maintien axial de l'extrémité 13 l'embout 12 dans la bague 11.

Par ailleurs, la bague d'assemblage 11 présente une hauteur h définie de façon à assurer que l'extrémité 13 de l'embout 12 est enfoncée de façon suffisante dans le corps 15 pour garantir une bonne résistance à la flexion de la cigarette électronique 10 assemblée, notamment dans la zone de fixation de l'embout 12 sur le corps 15.

Selon l'invention, la paroi de la bague d'assemblage 11 présente au moins une rainure longitudinale 21 débouchant sur une rainure annulaire 22 à la façon d'une douille femelle pour mécanisme de fixation à baïonnette.

L'extrémité 13 de l'embout 12, qui forme la partie mâle du mécanisme de fixation comporte quant à elle au moins un ergot 14, faisant saillie, disposé sur sa paroi externe, dont la forme et les dimensions sont adaptées

aux dimensions des rainures axiales et annulaires dans lesquelles il doit cheminer lors de l'assemblage de la cigarette électronique.

Préférentiellement la bague d'assemblage 11 selon l'invention présente deux jeux de rainures 21a-22a et 21b-22b disposés de façon diamétralement opposée, comme illustré par la figure 2, et permettant l'insertion d'un embout 12 dont l'extrémité 13 comporte deux ergots 14 diamétralement opposés.

Par suite, comme l'illustre la figure 1, l'assemblage de la cigarette électronique selon l'invention consiste dans un premier temps (cf. vue 1-a) à insérer l'extrémité 13 de l'embout à l'intérieur de la bague d'assemblage 11 en faisant pénétrer le (les) ergot(s) 14 dans la (les) rainure(s) axiale(s) de ladite bague jusqu'au fond de la (des) rainure(s) axiale(s), puis dans un second temps à appliquer à l'embout 12 un mouvement de rotation, illustré par la flèche 18 sur la vue 1-b, destiné à faire en sorte que chaque ergot 14 pénètre dans la rainure annulaire correspondante, la rainure 21a ou 21b sur la figure 2, et parcourt la totalité de la rainure jusqu'à occuper une position, repérée par le renvoi 23 sur la figure 2, dans laquelle il est maintenu bloqué par un moyen de verrouillage approprié.

De la sorte, l'ergot considéré ne peut parcourir en sens inverse la rainure annulaire 22 dans laquelle il est logé, sans que l'utilisateur imprime à l'embout 12 un mouvement volontaire de rotation en sens inverse du sens de rotation de la flèche 18.

A cet effet, la bague d'assemblage 11 selon l'invention comporte un moyen de verrouillage approprié dont une forme préférentielle de réalisation est décrite dans la suite de la description.

Selon l'invention, les longueurs des rainures annulaires 22 sont principalement définies par le nombre de jeux de rainures 21-22 mis en place sur la paroi de la bague d'assemblage 11. Ainsi selon le mode de réalisation considéré la longueur des rainures 22 peut être variable pour autant qu'elle soit suffisante pour permettre une insertion complète de l'ergot 14 dans ces dernières.

Une fois que chacun des ergots 14 de l'extrémité 13 de l'embout 12 est placé en position de blocage la cigarette électronique 10 considérée est totalement assemblée et prête à l'usage

5 D'un point de vue structurel, la bague d'assemblage 11 est réalisée dans un matériau présentant des caractéristiques de souplesse permettant notamment son emmanchement serré à l'intérieur du corps 15.

10 Le matériau utilisé présente également une certaine élasticité lui permettant de subir sans dommage des contraintes de pression et/ou de torsion et de reprendre sa forme initiale lorsque les contraintes cessent. A cet effet il peut être réalisé préférentiellement en matériau plastique tel que du polyéthylène par exemple.

Le matériau utilisé est également de manière préférentielle un matériau isolant électrique.

15 Les figures 2 à 5 illustrent, d'un point de vue fonctionnel et structurel, un mode de réalisation préféré de la bague d'assemblage 11 selon l'invention. Ce mode de réalisation préféré est ici décrit pour un mécanisme d'assemblage adapté à un embout de cigarette électronique 12 comportant deux ergots 14 à son extrémité 13. Cette description n'a pas pour but de limiter le dispositif selon l'invention à cette seule configuration, et il est
20 entendu ici que, pour ce mode de réalisation particulier, la bague d'assemblage 11 peut, suivant l'embout 12 auquel elle est adaptée, comporter plusieurs jeux de rainures 21-22 disposés régulièrement dans la paroi de la bague 11 ou inversement un seul jeu de rainures.

25 Comme l'illustrent les figures 2, 3 et 5, chacune des rainures axiales 21a et 21b est une simple rainure rectiligne, ménagée dans l'épaisseur de la paroi de la bague, dont les dimensions et la géométrie sont définies, compte-tenu de la géométrie et des dimensions de l'ergot 14 destiné à y être inséré,
30 de telle façon que ce dernier puisse glisser sans gêne à l'intérieur de la rainure lorsque l'extrémité 13 de l'embout 12 est insérée dans la bague d'assemblage 11.

35 En revanche, les rainures annulaires 22a et 22b sont quant à elles formées par une découpe spécifique de la paroi. Cette découpe spécifique bien visible sur la figure 4, a pour double fonction de définir une paroi en

forme de lame élastique 41 permettant de guider l'ergot 14, celui-ci glissant le long de la rainure 22, en s'appuyant sur ladite lame 28, lorsque l'embout 12 est mis en rotation, comme illustré par la figure 1, et de moyen de verrouillage destiné à maintenir l'ergot 14 en position bloquée lorsque la rainure annulaire 22a ou 22b a été parcouru sur toute sa longueur.

La lame élastique 41 ainsi formée a une forme de lame annulaire plane terminée par une extrémité libre 42 formant une butée obturant de manière locale, au moins partiellement, le trajet de la rainure 22a ou 22b.

Selon l'invention la longueur de la lame flexible est inférieure à la longueur de la rainure 22. Elle est définie de telle façon que, passée la butée 42, la rainure présente une espace 23 suffisant pour que l'ergot 14 puisse s'y loger.

Par ailleurs, la lame élastique 41 est agencée le long de la paroi de la bague d'assemblage 11 de telle façon que, une fois que l'extrémité 13 de l'embout 12 est positionnée dans la bague d'assemblage 11, l'ergot 14, positionné au fond de la rainure axiale 21, coulisse librement le long de la lame 41 du fait de la mise en rotation de l'embout 12, jusqu'à rencontrer la butée 42, et qu'ensuite, lorsque l'action de rotation est poursuivie, la force exercée par l'ergot 14 contre la butée 42 force la lame 41 à fléchir de façon à permettre à l'ergot 14 de poursuivre son cheminement dans la rainure 22 jusqu'à l'extrémité 43 de cette dernière. L'ergot 14 vient alors se positionner dans l'espace libre 23 de sorte qu'il relâche la pression exercée sur l'extrémité 42 de la lame 41 et que la lame 41 reprend sa position de repos.

Le contour de l'extrémité 42 de la lame élastique 41 est préférentiellement configuré pour que, compte tenu de la forme de l'ergot 14, le fléchissement de la lame sous l'action de la poussée exercée par ce dernier lorsque l'embout 12 est en rotation dans le sens permettant l'assemblage de l'embout 12 sur le corps 15 soit facilité.

En revanche Le contour de l'extrémité 42 est configuré pour que le fléchissement de la lame sous l'action de la poussée exercée par l'ergot 14 lorsque l'embout 12 est en rotation dans le sens permettant la séparation de l'embout 12 du corps 15 (démontage de la cigarette 10) soit plus difficile et nécessite une force plus importante.

De la sorte, lorsque l'on assemble l'embout 12 et le corps 15, le déplacement de l'ergot 14 dans la rainure annulaire 22 jusqu'à sa position de blocage 23 se fait sans résistance notable. En revanche lors du désassemblage de l'embout 12 et du corps 15 l'opérateur rencontre une
5 certaine résistance et doit appliquer une certaine force pour que l'action sur l'ergot 14 qui résulte du dévissage de l'embout permette à ce dernier de faire basculer la lame 41 et de s'engager dans la rainure 22.

De par sa flexibilité et la forme de son extrémité 42, la lame 41 joue ainsi le rôle d'un mécanisme de verrouillage qui tend à maintenir l'embout 12 et le corps 15 totalement assemblés. Les vues 6-a à 6-c de la figure 6
10 illustrent le fonctionnement du mécanisme de verrouillage ainsi constitué tel qu'il est décrit dans le texte qui précède.

La vue 6-a présente une vue partielle du corps 15 équipé de la bague d'assemblage 11 selon l'invention dans lequel est inséré l'extrémité 13 de l'embout 12 dont on ne représente qu'une vue partielle. La paroi du corps 15 est ici représentée par des traits pointillés forts. Les flèches 61 et 62 illustrent respectivement, le mouvement imprimé par l'utilisateur sur l'embout 12 pour terminer l'assemblage de celui-ci au corps 15 de la cigarette électronique et le mouvement de rotation dans lequel est par suite entraîné l'ergot 14.
15

La vue 6-b présente une vue similaire montrant l'instant où l'ergot 14 du fait de son mouvement de rotation, arrive au contact de l'extrémité 42 de la lame élastique 41 et imprime un mouvement de flexion à cette dernière, mouvement de flexion matérialisé par la flèche 63.
20

La vue 6-c présente une vue similaire montrant l'instant où l'ergot parvient au fond de la rainure 22 et s'installe dans la zone 23 où il se retrouve bloqué par le fait que l'extrémité 42 de la lame élastique 41 n'étant plus soumise à une quelconque pression, la lame 41 retourne à sa position de repos, retour matérialisé par la flèche 64.
25

La figure 7 présente une forme de réalisation alternative de la forme de réalisation décrite précédemment. Comme dans la forme décrite précédemment le mécanisme de verrouillage qui maintient l'ergot 14 en position bloqué est réalisé par une conformation particulière de la rainure annulaire 22 qui présente comme précédemment une lame élastique 71 de
30

même nature que la lame élastique 61, terminée également par une butée 72 analogue en structure et en fonction à la butée 62. Cependant, à la différence de la forme de réalisation décrite précédemment, la lame élastique est ici en position terminale, en fond de rainure 22. Elle est par ailleurs
5 disposée à l'opposé de la base de la rainure annulaire 22 sur laquelle l'ergot 14 coulisse.

Néanmoins ces différences morphologiques ne modifient pas de manière sensible le principe de verrouillage des deux formes de réalisation correspondant à un même mode.

10 En effet, comme précédemment, lors du montage de l'embout 12 sur le corps 15, l'ergot 14 coulisse librement dans la rainure 22, comme illustré par la flèche 74, jusqu'à rencontrer sur son chemin la butée 72, butée qu'il oblige à s'écarter lorsqu'il poursuit son chemin jusqu'à l'extrémité de la rainure 22. Puis, après le passage de l'ergot 14, la butée 72 revient en place
15 et emprisonne l'ergot 14 dans la position de blocage 23 à l'extrémité de la rainure. La flèche de la 75 matérialise le mouvement suivi par la butée 72 lors du fonctionnement du mécanisme.

L'ergot 14 est alors verrouillé et avec lui l'embout 12 et le déverrouillage ne se produit que lorsque l'utilisateur applique à l'embout une
20 force de rotation suffisante pour que l'ergot 14 soit en mesure de repousser la butée 72 et de s'extraire de la rainure 22.

Les figures 8 et 9 présentent une forme de réalisation alternative de la bague d'assemblage 11 selon l'invention telle qu'elle est décrite
25 précédemment.

Cette forme de réalisation alternative présente les mêmes caractéristiques morphologiques générales que la forme précédente illustrée par les figures 2 et 3 notamment. Cependant, à la différence de la forme de réalisation précédente, illustrée par les figures 2 à 6, la bague d'assemblage
30 81 est ici constituée de deux éléments, un premier élément 81a et un second élément 81b.

Le premier élément 81a forme une embase tubulaire de section cylindrique présentant, comme dans la forme de réalisation précédente 11, une extrémité fermée formant un fond 87, au travers duquel sont ménagés
35 des orifices de passage destinés à la mise en place de plots conducteurs 26.

La paroi de l'embase 81a présente une ou plusieurs découpes réparties sur sa périphérie et formant une ou plusieurs lames élastiques 84, semblables aux lames élastiques 41 de la bague 11, ainsi qu'un bord d'appui circonférentiel 82.

5 Le second élément 81b forme, quant à lui, une structure tubulaire, configurée pour venir prendre appui sur le bord circonférentiel 82 et former avec l'embase 81a un élément présentant une architecture semblable à celle de la bague d'assemblage monobloc 11 décrite précédemment.

10 A ce titre il constitue notamment la paroi latérale de la bague 81, lorsque les deux éléments sont assemblés. A cet effet la paroi de l'élément 81b présente une ou plusieurs découpes destinée à venir se positionner en regard de la ou des zones de la paroi de l'embase 81a qui forme des lames élastiques 84, comme illustré par les figures 8 et 9, et délimiter autant de rainures annulaires 85 assurant des fonctions semblables aux rainures
15 annulaires 22 de la bague 11.

Une ou plusieurs rainures longitudinales (axiales) 86 sont par ailleurs ménagées au niveau de la face interne de la paroi de l'élément 81b. Cette, ou ces, rainures sont dimensionnées et agencées sur ladite paroi de telle façon qu'elles communiquent chacune avec une rainure 85 et qu'elles
20 permettent chacune le passage d'un ergot 14 de l'embout d'utilisation jusqu'à l'entrée d'une rainure annulaire 85.

Ainsi l'assemblage des éléments 81a et 81b permet de constituer une bague 81 présentant les mêmes fonctionnalités que la bague 11. La bague d'assemblage 81 vient s'insérer à l'extrémité du corps 15 de la cigarette
25 électronique pour permettre l'assemblage de l'embout d'utilisation 12 sur le corps 15. Cette bague en deux élément s'avère par ailleurs avantageusement plus facile à fabriquer, par injection plastique notamment.

Du point de vue constitutif, cependant, la bague 81 présente l'avantage d'être constituée de deux éléments 81a et 81b distincts réalisés,
30 selon le but recherché, soit dans un même matériau, un matériau plastique présentant une certaine élasticité préférentiellement, permettant notamment de réaliser la ou les lames élastiques 84, soit dans deux matériaux différents, un matériau plastique présentant une certaine élasticité pour l'embase 81a dans la paroi de laquelle sont réalisées la (ou les) lame(s) élastique(s) 84, et

un matériau plus dur, plus rigide, du métal par exemple, pour l'élément 81b qui porte la rainure axiale 86 à l'intérieur de laquelle est insérée l'extrémité de l'embout d'utilisation 12 lors de l'assemblage de l'embout sur le corps 15.

5 Le second élément 81b présente à son extrémité libre, autrement dit son extrémité non destinée à entrer en contact avec le bord circonférentiel de l'embase 81a, un rebord 83 destiné, comme le bord 24 de la bague d'assemblage 11, à prendre appui sur l'extrémité du corps 15. Lorsque
10 l'embout 12 est monté sur l'extrémité du corps 15 le rebord 83 joue le rôle d'une semelle sur laquelle s'appuie l'extrémité de l'embout 12 et qui subit donc à l'usage des efforts de compression répétés. Lors de l'utilisation de la cigarette électronique, seul le bord circonférentiel du rebord 83 reste visible à la façon d'un anneau placé entre le corps 15 et l'embout 12.

Par suite l'utilisation d'une bague d'assemblage constituée de deux
15 éléments distincts permet de manière avantageuse d'utiliser une embase 81a en matière plastique choisi pour les propriétés d'élasticité qu'il va conférer à la (ou aux) lame(s) 84, du polyéthylène par exemple, et un élément 81b en métal choisi pour sa plus grande dureté et pour le caractère esthétique qu'il est susceptible de conférer à l'anneau formé par le bord du
20 rebord 83 esthétique qui ajoute à l'esthétique générale de l'ensemble formé par le corps 15 et l'embout 12.

Les formes de réalisation décrites, à titre d'exemples non limitatifs, dans les paragraphes qui précèdent permettent avantageusement de
25 disposer d'un moyen de verrouillage simple et qui ne nécessite la mise en place sur la bague d'assemblage 11 d'aucune pièce additionnelle.

Il est néanmoins possible, bien évidemment de réaliser le mécanisme de verrouillage de manière différente, par exemple en réalisant une bague d'assemblage 11 présentant, comme dans le mode de réalisation précédent,
30 deux jeux de rainures chaque jeu comportant une rainure axiale et une rainure annulaire, la rainure annulaire étant cependant une rainure simple comportant à son extrémité une échancrure formant un logement dont les dimensions sont définies pour que l'ergot 14 de l'embout 12 vienne s'y loger lorsqu'il a parcouru la rainure annulaire sur toute sa longueur, l'extrémité 13

de l'embout 12 étant par ailleurs repoussée hors de la bague 11 par un moyen approprié, un ressort disposé au fond de la bague par exemple.

Le ressort peut par exemple être constitué par les deux contacts électriques tels que les contacts 26 de la figure 3 qui peuvent être des contacts à ressort ou même de simples contacts élastiques. Comme dans le cas de l'extrémité de la lame élastique 41 de l'exemple de réalisation précédent, la forme de l'échancrure est définie de façon à réaliser la fonction de verrouillage désirée et notamment à rendre difficile sinon impossible un déverrouillage involontaire.

10

Il est à noter, de manière générale, que dans la mesure où la bague d'assemblage 11 est insérée dans le corps 15 sans qu'aucun jeu ne soit ménagé entre la paroi du corps 15 et la paroi externe dudit dispositif, celui-ci peut comporter, quel que soit le mode de réalisation considéré, un jeu de cannelures annexes destinées à faire passer, lorsque l'utilisateur aspire le produit vaporisé, un mince filet d'air entre la paroi interne du corps 15 et la paroi externe de la bague 11, depuis l'extrémité du corps sur laquelle la bague 11 est montée et la partie du corps 15 dans laquelle est logée la batterie,.

Le passage du filet d'air est en particulier nécessaire dans le cas où le corps 15 de la cigarette électronique considérée comporte, outre la batterie destinée à alimenter l'embout en électricité, des moyens électroniques supplémentaires permettant de ne mettre la batterie en service que lorsque l'utilisateur inspire le produit d'inhalation, ces moyens comportant généralement un capteur de pression sensible à l'apparition d'un flux d'air.

Dans une telle configuration la bague d'assemblage 11 comporte une rainure de faible dimension cheminant le long de sa paroi externe pour déboucher à l'extrémité ouverte 23 du dispositif. Une telle rainure est notamment représentée sur la vue 6-c (repère 66) de la figure 6, vue sur laquelle on constate que ladite rainure court sur la paroi externe de la bague 11 depuis l'extrémité fermée 25 puis traverse la paroi de la bague et finit sa course le long de la paroi interne pour finalement s'achever par une rainure 67 pratiquée à la surface de l'épaulement 24 et déboucher vers l'extérieur.

30

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour réaliser l'assemblage d'une cigarette électronique comportant un corps (15) renfermant des moyens d'alimentation électrique et un embout d'utilisation (12) dissociable du corps (15) de la cigarette électronique, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un ergot (14) faisant saillie sur la paroi externe de l'extrémité (13) de l'embout d'utilisation (12) destinée à assurer l'assemblage de l'embout (12) au corps (15) de la cigarette, et une bague d'assemblage (11) dans laquelle cette extrémité (13) vient s'insérer, ladite bague (11) étant configurée pour être positionnée dans le corps (15) à une extrémité de ce dernier, ladite bague d'assemblage étant configurée de façon à constituer l'embase femelle d'un mécanisme d'assemblage à baïonnette dont l'extrémité (13) du conduit (12) forme la partie mâle ; ladite bague (11) comportant en outre des moyens de verrouillage (41, 42) configurés pour maintenir, en l'absence d'action de l'utilisateur, l'ergot (14) dans une position de blocage (23) lorsque l'assemblage de l'embout (12) au corps (13) est effectué.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite bague d'assemblage (11) comporte au moins un jeu de rainures (21, 22) ménagées dans sa paroi, ledit jeu comportant une rainure axiale (21) débouchant sur une rainure annulaire (22) de dimensions et de géométrie adaptées aux dimensions et à la géométrie de l'ergot (14) de l'extrémité (13) de l'embout (12), ladite bague (11) comportant en outre des moyens de verrouillage (41, 42) qui coopèrent avec le jeu de rainures (21, 22) pour permettre d'amener l'ergot (14) dans une position de blocage lorsque l'extrémité (13) de l'embout (12) est insérée dans la bague (11) et de maintenir l'ergot (14) dans cette position de blocage en l'absence d'action de l'utilisateur.

3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que la rainure annulaire (22a, 22b) constituant un jeu de rainures de la bague d'assemblage (11) est réalisée par une découpe spécifique de la paroi de ladite bague qui définit un élément (41) en forme de lame flexible annulaire plane terminée par une extrémité libre (42) formant une butée obturant la rainure (22a, 22b) de manière locale, au moins partiellement, de façon à se trouver sur le trajet de l'ergot (14) lorsque celui-ci parcourt la rainure.

4. . Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que la lame flexible (41) est configurée et agencée dans la rainure annulaire de façon à ménager à l'extrémité de la rainure une zone de blocage (23) destinée à recevoir l'ergot (14) lorsque ce dernier parcourt la rainure sur toute sa longueur, cette zone de blocage (23) étant limitée par l'extrémité (42) de la lame flexible (41) qui forme une butée assurant le verrouillage de l'ergot(14) dans la zone de blocage.
5. Dispositif selon la revendication 4, caractérisé en ce que le contour de l'extrémité (42) de la lame élastique (41) est configuré pour que, compte tenu de la forme de l'ergot (14), le fléchissement de la lame sous l'action de la poussée exercée par ce dernier lorsqu'il parcourt la rainure vers son extrémité en direction de la zone de blocage (23) soit facilité et que le fléchissement de la lame élastique (41) sous l'action de la poussée exercée par l'ergot (14) lorsqu'il tend à sortir de la zone de blocage (23) pour parcourir la rainure en sens inverse soit plus difficile et nécessite une force plus importante.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (11) présente, un diamètre externe défini de telle façon que son insertion dans le corps (15) de la cigarette électronique constitue un emmanchement serré de sorte qu'il n'existe aucun jeu entre la paroi du corps (15) et la paroi de la bague d'assemblage (11).
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (11) présente, , un diamètre interne défini de telle façon que l'insertion de l'extrémité (13) de l'embout (12) dans la bague (11) constitue un emmanchement serré de sorte qu'il n'existe aucun jeu entre la paroi interne de la bague (11) et la paroi externe de l'extrémité (13) de l'embout (12)
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (11) comporte un jeu de cannelures annexes destinées à faire passer un mince filet d'air entre la

paroi interne du corps (15) et la paroi externe de la bague (11), depuis l'extrémité du corps (15) sur laquelle la bague (11) est montée et la partie du corps (15) dans laquelle est logée la batterie, lorsque l'utilisateur aspire le produit vaporisé.

5

9. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la rainure annulaire constituant un jeu de rainures de la bague d'assemblage (11) est une rainure simple comportant à son extrémité une échancrure formant un logement dont les dimensions sont définies pour que l'ergot (14) de l'embout (12) vienne s'y loger lorsqu'il a parcouru la rainure annulaire sur toute sa longueur l'extrémité (13) de l'embout (12) étant par ailleurs repoussée hors de la bague d'assemblage (11) par un ressort disposé au fond de la bague.

10. Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que la bague étant équipée de deux Le ressort peut par exemple être constitué par les deux contacts électriques élastiques (26), le ressort assurant le verrouillage de l'ergot dans l'échancrure est constitué par lesdits contacts.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (11) est réalisée dans un matériau présentant des caractéristiques de souplesse permettant notamment son emmanchement serré à l'intérieur du corps (15) et présentant une élasticité suffisante pour lui permettre de subir sans dommage des contraintes de pression et/ou de torsion et de reprendre sa forme initiale lorsque les contraintes cessent.

12. Dispositif selon la revendication 11, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (11) est réalisée en matériau plastique tel que du polyéthylène.

30

13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (81) comporte deux éléments:

- un premier élément (81a) formant une embase tubulaire de section cylindrique avec une extrémité fermée (87) formant un fond, au travers duquel sont ménagés des orifices de passage destinés à la mise en place de plots conducteurs (26), la paroi de l'embase (81a) présentant une ou

35

plusieurs découpes réparties sur sa périphérie et formant une ou plusieurs lames élastiques (84), ainsi qu'un bord d'appui circonférentiel (82);

- un second élément (81b), formant une structure tubulaire, configuré pour venir prendre appui sur le bord circonférentiel (82) du premier élément (81a),
5 la paroi du second élément (81b) présentant une ou plusieurs découpes destinées à venir se positionner en regard de la ou des zones de la paroi de l'embase (81a) qui forme des lames élastiques (84) et délimiter autant de rainures annulaires(85);

le second élément (81b) présentant en outre une ou plusieurs rainures
10 axiales (86) ménagées au niveau de la face interne de sa paroi lesdites rainures étant dimensionnées et agencées sur ladite paroi de telle façon qu'elles communiquent chacune avec une rainure annulaire (85) de façon à permettre le passage d'un ergot (14) de l'embout d'utilisation (12) jusqu'à l'entrée d'une rainure annulaire (85).

15

14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (81) comporte les deux éléments (81a, 81b) réalisés un même matériau plastique présentant une élasticité suffisante pour former une lame élastique (84).

20

15. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que la bague d'assemblage (81) comporte les deux éléments (81a, 81b) réalisés dans deux matériaux différents:

- le premier élément (81a) étant réalisé dans un matériau plastique
25 présentant une élasticité suffisante pour former une lame élastique (84);

- le second élément (81b) étant réalisé dans un matériau rigide, en métal par exemple.

16. Cigarette électronique (10) réutilisable comportant un embout
30 d'inhalation (12) assemblé de manière amovible à un corps (15) caractérisée en ce que l'embout (12) et le corps (15) sont assemblés au moyen d'un dispositif d'assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 à 15.

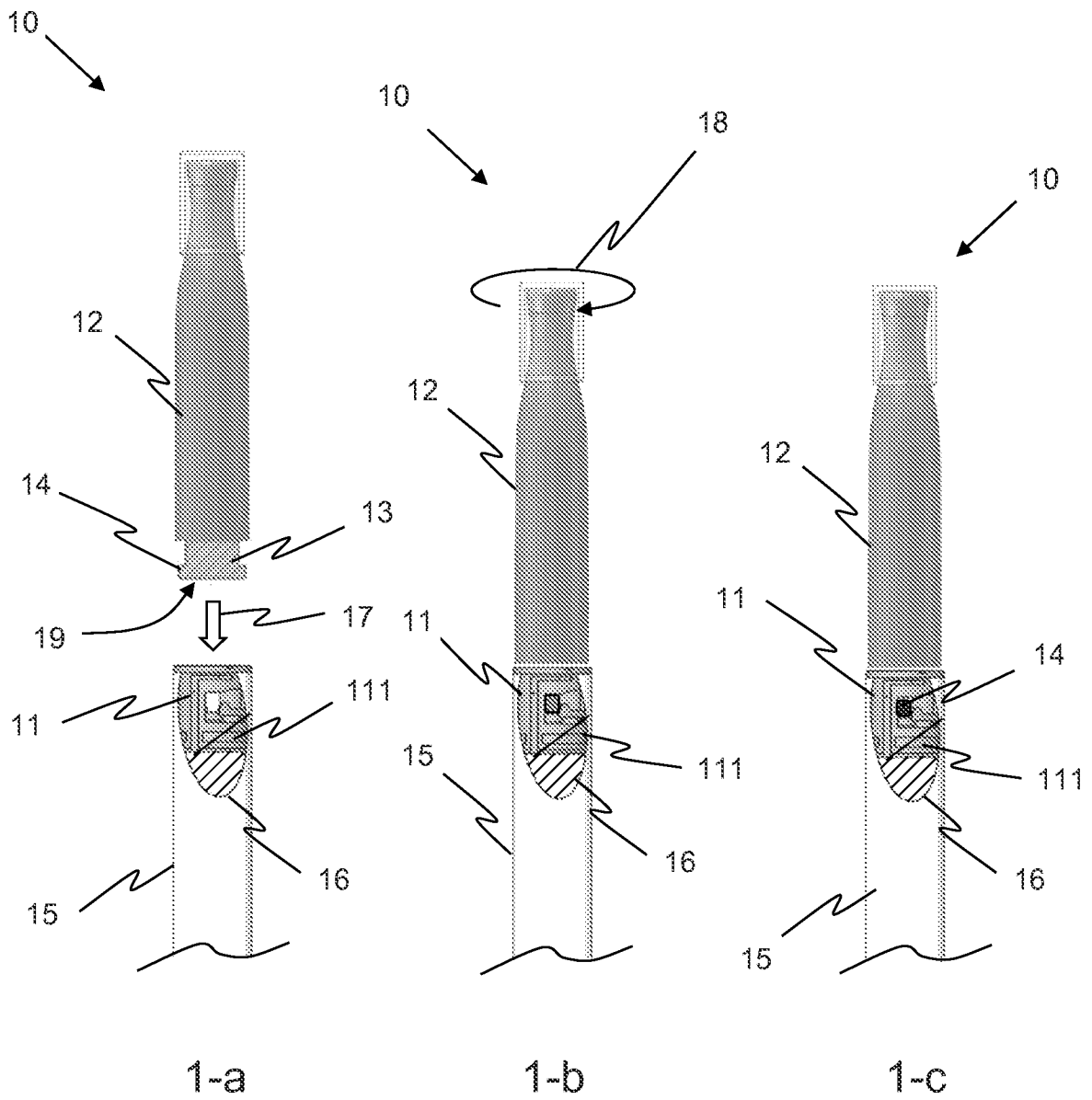


Fig. 1

2/6

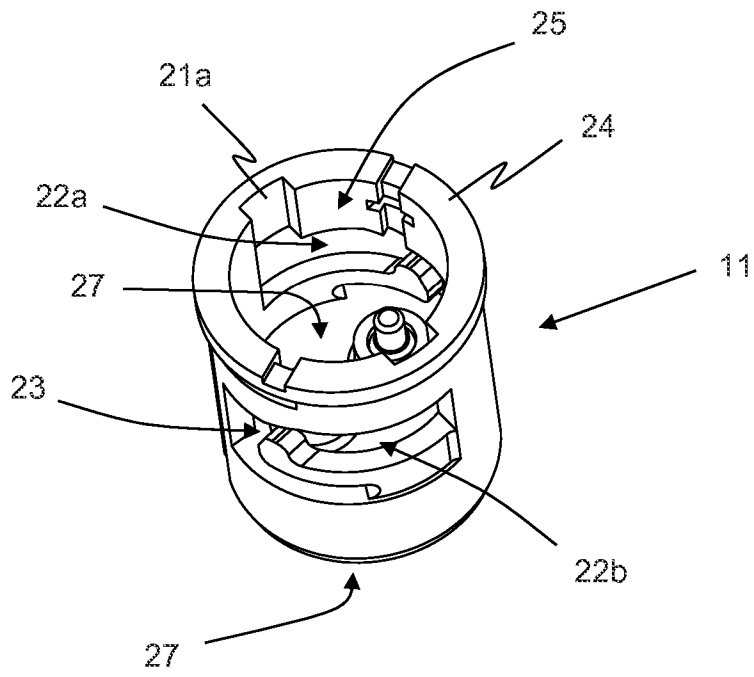


Fig. 2

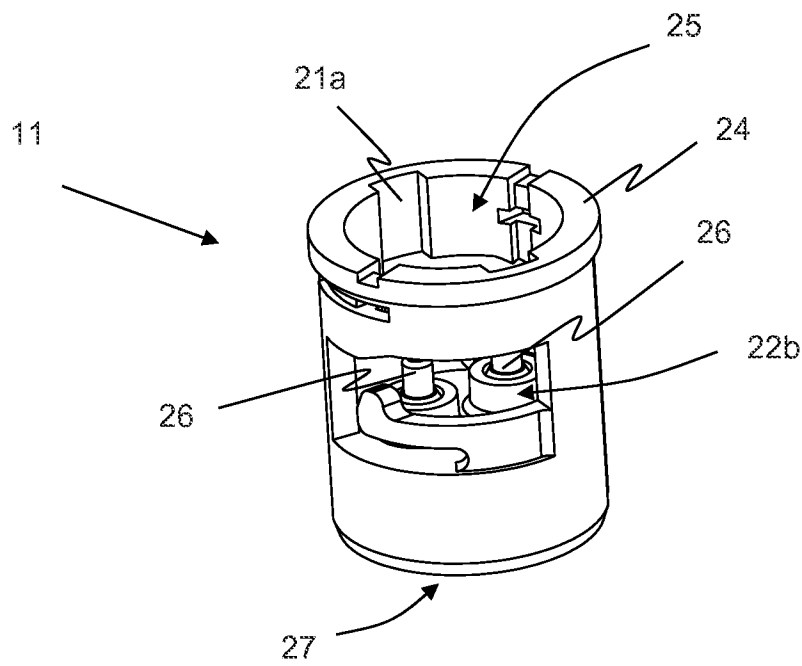


Fig. 3

3/6

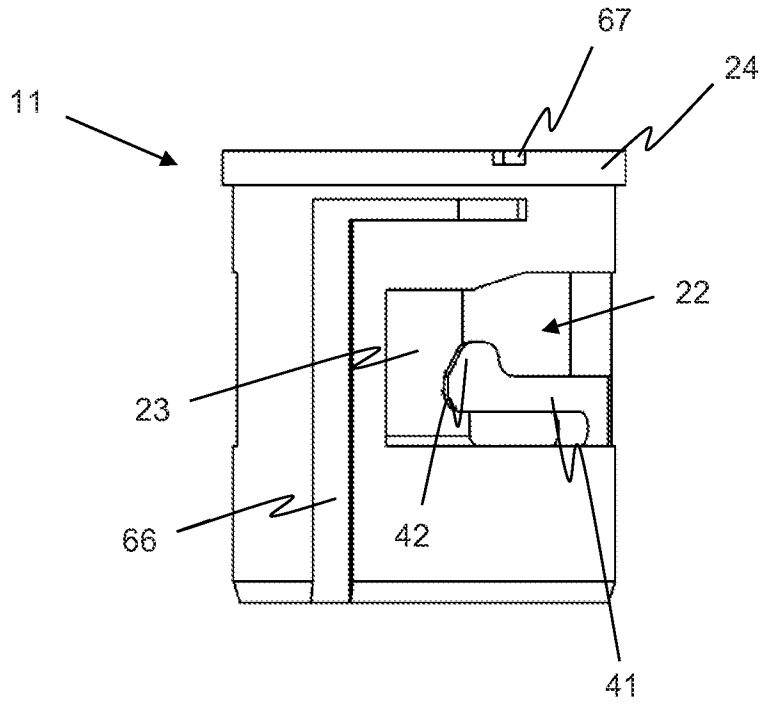


Fig. 4

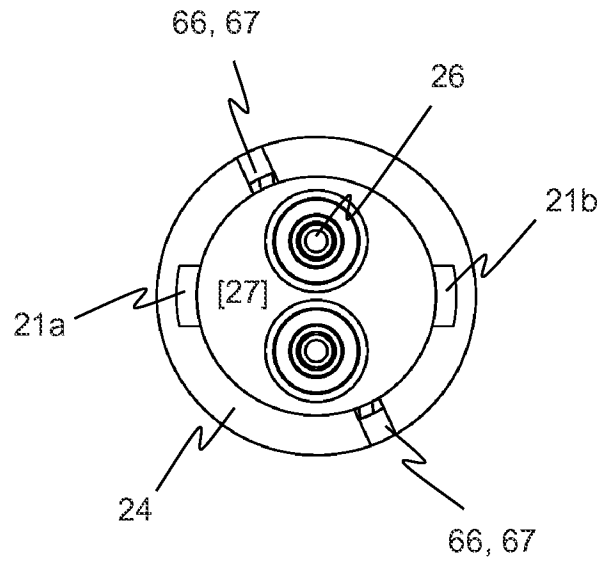


Fig. 5

4/6

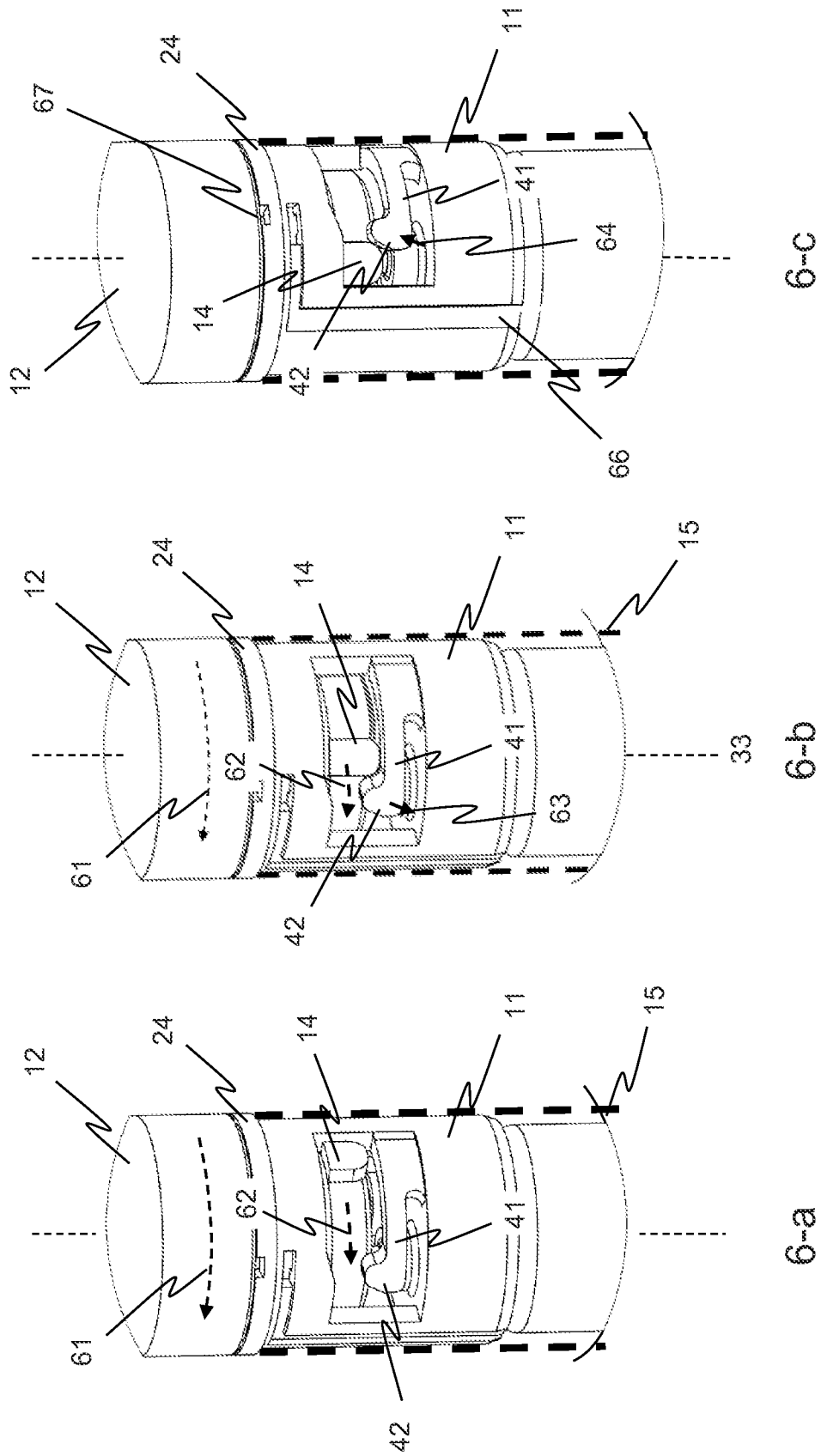


Fig. 6

5/6

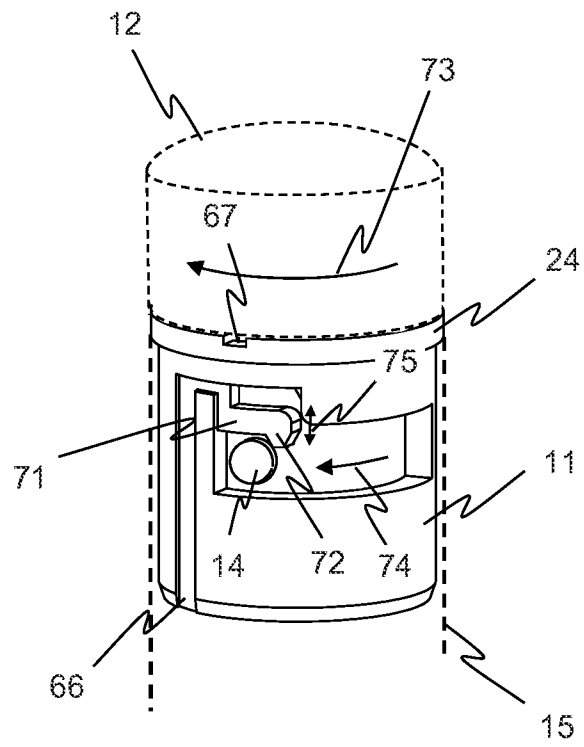


Fig. 7

6/6

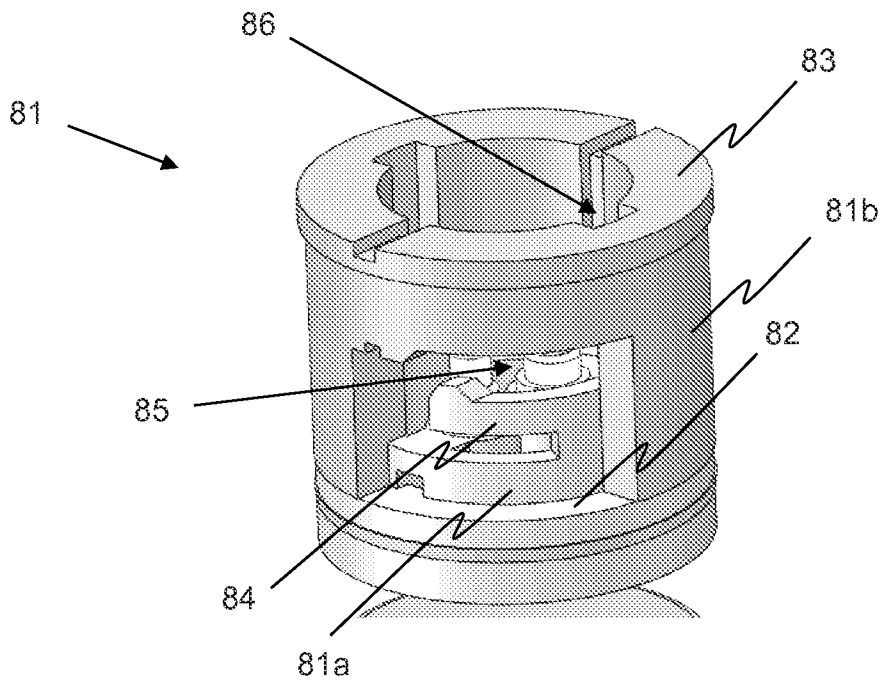


Fig. 8

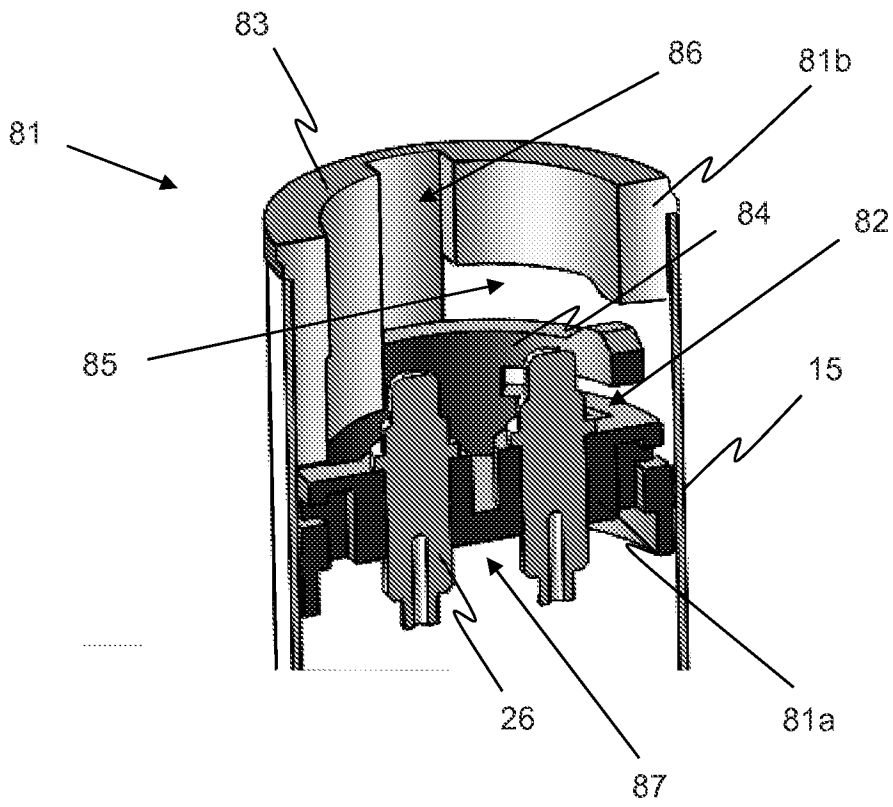


Fig. 9

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2016/050819

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. A24F47/00
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
A24F F16B

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	CN 203 873 003 U (LIN GUANGRONG) 15 October 2014 (2014-10-15) figures 1-14	1-16
A	US 5 741 084 A (DEL RIO EDDY H [US] ET AL) 21 April 1998 (1998-04-21) abstract; figures 3-5	3-5, 13-15
X	US 2015/020827 A1 (LIU QIUMING [CN]) 22 January 2015 (2015-01-22) figures 1-10	1,16
X	CN 203 424 295 U (LIU QIUMING) 12 February 2014 (2014-02-12) figures 1-12	1,2,16

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

- "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- "E" earlier application or patent but published on or after the international filing date
- "L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- "O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- "P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art
- "&" document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search 7 September 2016	Date of mailing of the international search report 19/09/2016
--	---

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Fritzen, Claas
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No

PCT/FR2016/050819

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date	
CN 203873003	U	15-10-2014	CN 203873003 U	15-10-2014
			WO 2015158195 A1	22-10-2015

US 5741084	A	21-04-1998	NONE	

US 2015020827	A1	22-01-2015	CN 203378559 U	08-01-2014
			US 2015020827 A1	22-01-2015

CN 203424295	U	12-02-2014	CN 203424295 U	12-02-2014
			EP 2875739 A1	27-05-2015
			WO 2015021676 A1	19-02-2015

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2016/050819

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. A24F47/00 ADD.		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) A24F F16B		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche		
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal		
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	CN 203 873 003 U (LIN GUANGRONG) 15 octobre 2014 (2014-10-15) figures 1-14 -----	1-16
A	US 5 741 084 A (DEL RIO EDDY H [US] ET AL) 21 avril 1998 (1998-04-21) abrégé; figures 3-5 -----	3-5, 13-15
X	US 2015/020827 A1 (LIU QIUMING [CN]) 22 janvier 2015 (2015-01-22) figures 1-10 -----	1,16
X	CN 203 424 295 U (LIU QIUMING) 12 février 2014 (2014-02-12) figures 1-12 -----	1,2,16
<input type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents <input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe		
* Catégories spéciales de documents cités:		
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée		"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 7 septembre 2016		Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 19/09/2016
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016		Fonctionnaire autorisé Fritzen, Claas

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2016/050819

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CN 203873003	U	15-10-2014	CN 203873003 U	15-10-2014
			WO 2015158195 A1	22-10-2015

US 5741084	A	21-04-1998	AUCUN	

US 2015020827	A1	22-01-2015	CN 203378559 U	08-01-2014
			US 2015020827 A1	22-01-2015

CN 203424295	U	12-02-2014	CN 203424295 U	12-02-2014
			EP 2875739 A1	27-05-2015
			WO 2015021676 A1	19-02-2015
